
COMMUNIQUE DE PRESSE

Accès des jeunes à l'emploi :

La Cour des Comptes privilégie les dispositifs d'insertion intensifs comme l'EPIDE

"Concentrer davantage les aides publiques sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi" et "privilégier les réponses rapides et les dispositifs intensifs", telles sont les orientations principales formulées par la Cour des Comptes dans son [rapport sur l'accès des jeunes à l'emploi](#) publié ce jour. La Cour s'appuie notamment sur l'exemple de l'EPIDE. L'EPIDE prend en charge en internat, sur une durée de huit mois, les jeunes sans emploi de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils y bénéficient d'un programme d'insertion global et individualisé qui fait ses preuves. Au terme de leur parcours, plus de 50% des volontaires de l'EPIDE trouvent un emploi durable ou une formation qualifiante.

L'EPIDE, une réponse adaptée aux jeunes les plus éloignés de l'emploi

Difficultés familiales, sociales ou économiques, problèmes de santé, difficultés cognitives, faible connaissance du marché de l'emploi et de l'entreprise... Les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes présentent des causes multiples et nécessitent de mettre en place une réponse à la fois globale et individualisée. C'est ce que propose l'EPIDE dont la prise en charge repose sur la remise à niveau des savoirs de base et la construction du projet professionnel. Les enseignements (français, mathématiques, informatique, mobilité...) sont dispensés en petits groupes. Ils sont évalués, mais non notés, et adaptés au niveau et au projet du jeune. Les jeunes bénéficient en outre d'un accompagnement personnalisé, dans le cadre d'entretiens individuels. Enfin, pour favoriser l'acquisition des savoirs, la pédagogie de projet et l'approche interdisciplinaire sont au cœur des pratiques de l'EPIDE.

Parallèlement, les jeunes sont accompagnés vers l'insertion sociale. Leurs problèmes personnels, qu'ils soient économiques ou sanitaires par exemple, sont pris en compte. Les professionnels du centre les aident à régler leurs différentes difficultés (gestion du budget, démarches administratives, parcours de soin...) de sorte à ce qu'elles n'entravent plus leur insertion.

Enfin, la prise en charge à l'EPIDE est dispensée en internat, sur une durée d'environ huit mois, permettant ainsi aux jeunes de se concentrer sur leur projet professionnel tout en leur procurant un cadre dont ils sont demandeurs.

L'EPIDE, un dispositif efficace contre le chômage des jeunes les moins qualifiés

Les chiffres sont nets. Le risque d'être confronté au chômage est très supérieur lorsque que l'on n'est pas qualifié. En 2015, 51,4 % des personnes non diplômées ou diplômées du seul diplôme national du brevet étaient au chômage¹. Cette population représente 91 % des jeunes admis par l'EPIDE, qui

¹ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=584

consacre toute son énergie aux jeunes qui en ont le plus besoin.

Pour favoriser leur employabilité, au-delà de la définition d'un projet professionnel et du développement des compétences associées, l'EPIDE travaille sur deux axes essentiels : la constitution d'un réseau de partenaires entreprises susceptibles de proposer des emplois peu ou pas qualifiés et le développement des savoir-être des jeunes. A cet égard, l'EPIDE a développé le *Parcours citoyen*, dans lequel s'engagent tous les jeunes admis dans les centres.

Sens des responsabilités, autonomie, ouverture d'esprit, sens du collectif... ces qualités comportementales, révélées et développées grâce à la pédagogie de l'EPIDE, sont précieuses pour l'entreprise, pour laquelle le savoir-être compte autant sinon plus que le savoir-faire à l'embauche. Les jeunes pris en charge par l'EPIDE sont donc invités à s'investir dans la conception et la réalisation d'actions citoyennes concrètes dans le champ de la solidarité, de la protection de l'environnement et du devoir de mémoire. Ces expériences bénévoles concourent à la reprise de confiance en soi, elles mobilisent et développent autant de compétences et de qualités transposables en entreprise.

Consultez le [dossier de presse de l'EPIDE](#) et son [bilan d'activité 2015](#).

www.epide.fr



A propos de l'EPIDE

Placé sous la tutelle des ministères chargés du Travail et de la Ville, l'EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi – est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Dans ses 18 centres, ces jeunes – les volontaires de l'EPIDE- sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République au quotidien. Construire et réussir son projet professionnel ; acquérir une formation générale et spécialisée ; apprendre à prendre soin de soi et des autres sont les objectifs partagés par les volontaires et les 1100 professionnels qui les accompagnent. La force de l'EPIDE, c'est aussi son réseau de partenaires. Un nombre toujours croissant d'employeurs accordent leur confiance aux volontaires en leur proposant un stage ou un emploi. Depuis sa création en 2005, l'EPIDE a formé près de 30 000 citoyens responsables. L'EPIDE révèle le *quotient citoyen* des volontaires comme celui de celles et ceux qui s'engagent à leurs côtés.

Contacts presse

Service Communication et relations publiques : 01 49 65 28 18 – 01 49 65 28 20 /
communication.presse@epide.fr